



Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le huit février 2011 à dix neuf heures, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,

M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON, Mme MACOU, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET, M. WILLAEY,
Adjoints,

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK à partir de la question n° 7,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. DUQUESNE, Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Mme CATRYCKE, Mme LHERBIER, Mme LARRIDON, Mme FAIVRE-DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme DHEDIN, Mme HERAULT à partir de la question n° 6, Mme CADART, M. MAERTEN, M. DUSSART, Mme LEGROIS,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<i>M. DECLERCK</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>Mme MACOU</i>
<i>de la question n° 1 à la question n° 6</i>		
<i>Melle DEBAL</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>M. ALLOSSERY</i>
<i>M. BRUNEL</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>Mme LARRIDON</i>
<i>M. PETITPREZ</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>Mme LEGROIS</i>
<i>Mme DEPELCHIN</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>M. MAERTEN</i>
<i>M. WATTENNE</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>Mme CADART</i>
<i>Mme HERAULT, absente de la question n° 1 à la question n° 5.</i>		

Madame MACOU a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès verbal de la séance du 16 décembre 2010. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, a voulu évoquer la situation du Secours Populaire et le terrible incendie qui a frappé son entrepôt à ROUBAIX. Au regard de la situation d'extrême fragilité d'un nombre toujours plus important de nos concitoyens, les effets d'une baisse de l'activité de cette association auront des conséquences dramatiques pour de nombreuses familles. Pour aider le Secours Populaire à faire face, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal le versement d'une subvention.

L'objet central de cette réunion du Conseil Municipal de début d'année est le débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'un exercice politique majeur chaque année, avant le vote du Budget de la Collectivité.

Monsieur TIBERGHEN, Premier Adjoint, sera invité à dresser un état de la situation financière de la Ville d'HAZEBROUCK ; sans trop anticiper sur son exposé, Monsieur le Maire peut affirmer que cette situation atteste d'une gestion saine et rigoureuse des finances publiques par l'Equipe Municipale. Après bien des réalisations, les capacités d'autofinancement demeurent.

Monsieur le Maire évoque ensuite :

- le Pôle Musique pour lequel les associations s'apprêtent à investir ces nouveaux locaux,

- les travaux d'aménagement des différents Services Municipaux qui se poursuivent pour améliorer le service rendu à la population et les conditions de travail des agents,

- les aménagements urbains et l'amélioration du cadre de vie pour continuer de faire d'HAZEBROUCK une Ville toujours plus active et attractive.

Monsieur le Maire a l'intention de persévérer avec l'ensemble de l'Equipe Municipale dans le travail engagé depuis plusieurs années. Les projets pour la Ville vont se prolonger ; certains connaîtront une concrétisation rapide, d'autres projets plus complexes vont nécessiter un étalement dans le temps plus conséquent.

Les Hazebrouckois souhaitent que leur Ville soit redynamisée et encouragent la Municipalité à poursuivre dans cette voie. L'intérêt majeur de la population pour l'aménagement du Pôle Gare en atteste ; le lundi 31 janvier, la salle des Augustins était presque trop étroite pour accueillir tous les Hazebrouckois venus montrer leur intérêt pour ce grand projet.

Les encouragements enregistrés au cours de cette réunion publique confortent Monsieur le Maire en ce qui concerne la pertinence de ce grand projet structurant mais aussi sur la méthode adoptée par la Municipalité. La concertation et la transparence resteront de mise pour le projet Gare comme pour tous les autres projets.

L'aménagement du Pôle Gare est un projet qui va transformer la Ville d'HAZEBROUCK ; il est dès lors compréhensible qu'au regard de sa complexité et de la multiplicité des partenaires impliqués, sa concrétisation soit étalée dans le temps.

Parallèlement, la Municipalité souhaite redynamiser tout le centre ville ; pour pouvoir peser sur le centre ville, il faut des éléments déclencheurs. Il semble pour Monsieur le Maire que l'implantation du cinéma, qu'il a toujours souhaité en centre ville, serait de nature à favoriser l'ensemble de l'activité commerciale de la Ville.

Les projets en cours ou à venir sont nombreux et ambitieux ; la Municipalité continuera, pour les faire avancer, de rechercher tous les financements possibles auprès de ses partenaires et continuera à œuvrer pour qu'une intercommunalité plus cohérente voit le jour autour de la Ville d'HAZEBROUCK.

La Réforme des Collectivités ayant été promulguée, les choses font forcément évoluer dès cette année 2011. Monsieur le Maire reste, comme il l'a toujours été, favorable au dialogue le plus large pour l'élaboration d'une carte intercommunale cohérente et concernée en Flandre Intérieure.

L'importance des projets et l'enthousiasme qu'ils suscitent ne doit pas faire oublier le contexte économique dans lequel va se tenir ce débat d'orientations budgétaires. C'est d'abord un contexte de contraintes imposées par l'Etat en dehors des incertitudes qui ne sont toujours pas levées suite à la disparition de la Taxe Professionnelle ; on peut redouter les conséquences du gel des dotations d'Etat aux Collectivités pendant quatre ans.

Le contexte, c'est aussi celui d'une tension extrême du marché de l'emploi et de la situation précaire de nombreux Hazebrouckois. La Municipalité va continuer d'exclure toute augmentation de la pression fiscale conformément aux engagements pris auprès de la population en 2008.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une motion présentée pour l'obtention auprès des instances compétentes, d'une trêve des coupures d'énergie de novembre à mars ainsi que le rétablissement là où les coupures ont été effectuées.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. - DESIGNE,** Monsieur Jacques BEHAEGHEL, en qualité de Membre Hors Conseil, au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, en remplacement de Monsieur Georges DEGROOTE,
- 2. - ACCEPTE,** la mise en place du Règlement Intérieur du Personnel, après avis du Comité Technique Paritaire,
- 3. - FORMALISE,** la mise à disposition de Personnel Communal au Centre Communal d'Action Sociale, sous forme de convention,
- 4. - AUTORISE,** l'acquisition d'une parcelle située Creule Veld, référencée au cadastre sous la section Y.A. n° 6, d'une superficie de 293 m² et autorise la régularisation de la mise à disposition de cette parcelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord afin de permettre la construction d'un Centre de Secours,

5. - **AUTORISE**, la cession d'une parcelle de 400 m², située 1, rue de la Gare à HAZEBROUCK, au profit de Monsieur Robert VAN INGHELANDT, parcelle référencée au cadastre sous la section C.T. n° 404,

6. - **ACCEPTE**, d'engager l'ensemble des études et travaux pour la réalisation du Complexe Cinématographique en Centre Ville et autorise, au titre de 2011, la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement ainsi que les demandes de subventions,

7. - **AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 1 concernant le lot n° 12 « Electricité » pour le marché de travaux de réutilisation et de réhabilitation d'un bâtiment scolaire existant situé à l'angle de la rue d'Aire et de la rue de Merville (Pôle Musique et Enfance),

8. - **DECLARE SANS SUITE**, la procédure de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau de chauffage urbain sous forme de concession ayant fait l'objet d'une précédente délibération de principe du 12 octobre 2010,

ACCEPTE, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain, sous forme de concession, ainsi que le Comité Technique Paritaire,

AUTORISE, Monsieur le Maire à prendre tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette opération,

9. - **ACCEPTE**, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe du Contrat de Partenariat pour la rénovation et la gestion de l'Eclairage Public et Sportif, d'illumination de Noël et de mise en lumière du Patrimoine de la Ville, de saisir également le Comité Technique Paritaire pour avis sur le principe de ce contrat,

AUTORISE, Monsieur le Maire, à prendre tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette opération,

10. - **APPROUVE**, la mise en place de la carte d'achat au sein de la Collectivité à dater du 1^{er} mars 2011 pour une durée de trois ans, ainsi que la modification du Règlement Intérieur de la Commande Publique,

11. - **AUTORISE**, la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'association SAINT-OMER DEVELOPPEMENT, dans le cadre du projet d'abattoir d'intérêt régional, et autorise le versement d'une participation financière pour l'année 2011 en contrepartie de la mission ponctuelle d'accompagnement de SAINT-OMER DEVELOPPEMENT,

12. - **AUTORISE**, la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES au titre des actions des postes de Prévention Jeunesse pour l'année 2011,

13. - **AUTORISE**, la demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord pour l'opération HAZEBROUCK à LIVRES OUVERTS,

14. - **ACCEPTE**, le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2011, à l'association SECOURS POPULAIRE, suite au sinistre survenu dans leurs entrepôts de ROUBAIX,

15. - **A PROCEDE**, au débat portant sur les orientations budgétaires 2011,

FONDATION DEPOORTER

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER, réunie le 1^{er} février 2011,

16. - ATTRIBUE, à l'ensemble du Personnel, un chèque cadeau pour la fin d'année scolaire 2009/2010,

17. - ACCEPTE, la prise en charge des frais de changement de résidence de Monsieur Pascal POUBLANG, nommé Chef d'Etablissement du Lycée Fondation DEPOORTER au 1^{er} septembre 2010,

18. - MANDATE, Monsieur Pascal POUBLANG, Chef d'Etablissement, pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des autorités compétentes afin de procéder à la fermeture d'une demi division de première année Bac Pro Secrétariat et à toute ouverture ou transformation de section(s) d'enseignement, et ce pour la rentrée de septembre 2011.

En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1^{er} octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire par délégation à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé,

**IL A ETE RENDU COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL
DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
par délégation du Conseil Municipal**

**Arrêtés de décisions entre le 10 octobre 2010 et le 27 décembre 2010
Publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK.**

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h53.

Hazebrouck, le 9 février 2011



**LE MAIRE,
Vice Président du Conseil Général du Nord,**

Jean-Pierre ALLOSSERY